

☒ Politique sécurité - santé - bien-être au travail

Contexte

La société connaît des transformations profondes sur le plan social et sociétal. L'évolution rapide des cadres réglementaires, ainsi que les inquiétudes croissantes liées à la santé, à l'équité, à la diversité et à la responsabilité des organisations, rendent indispensable la prise en compte des impacts sociaux des activités, ainsi que le renforcement du rôle des entreprises dans la création d'un environnement de travail juste, inclusif et durable.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la législation belge relative au bien-être au travail, notamment la Loi du 4 août 1996 et les dispositions du Code du bien-être au travail.

Les enjeux liés à la santé, à la sécurité, au bien-être, à l'attractivité des talents et à la responsabilité sociétale constituent des facteurs stratégiques majeurs de pérennité, de résilience et de création de valeur.

Raison d'être

IPEX est un acteur de référence de la gestion documentaire pilotée par l'IT. Nous traitons, personnalisons et envoyons des documents transactionnels et promotionnels via des solutions multicanales papier et numériques. Nous produisons également des étiquettes élaborées pour assurer le suivi des biens utilisés dans la grande distribution.

La direction d'IPEX s'engage à instaurer et maintenir un environnement de travail assurant un niveau élevé de sécurité, de santé et de bien-être pour l'ensemble des collaborateurs.

Cette politique repose sur une démarche proactive de prévention et d'amélioration continue du système de gestion. A travers cette politique, IPEX vise à prévenir les accidents du travail, réduire les risques professionnels, protéger la santé physique et mentale des collaborateurs, améliorer les conditions de travail et instaurer une culture durable du bien-être.

Principes généraux et portée de la politique

La politique sécurité - santé - bien-être au travail d'IPEX repose sur un ensemble de piliers, qui définissent les engagements fondamentaux et orientent les décisions, pratiques et processus de l'entreprise :

- La protection de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail ;

- La promotion de conditions de travail équitables, soutenables et respectueuses ;
- La prévention du travail des enfants, du travail forcé et du trafic d'êtres humains ;
- La prévention des risques psychosociaux, de la discrimination et du harcèlement ;
- L'analyse et la gestion des risques ;
- La formation, la sensibilisation et la communication ;

Pour chacun de ces piliers, IPEX vise à :

- Identifier et évaluer les risques sociaux associés aux activités d'IPEX au moyen d'une analyse de risque structurée et documentée ;
- Mettre en œuvre les actions nécessaires pour maîtriser et réduire les risques ;
- Définir des objectifs chiffrés et mesurables ;
- Assurer un suivi régulier des indicateurs de sécurité, de santé et de bien-être ;
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Les modalités de gouvernance, de diffusion et de transparence de cette politique sont les suivantes :

- Une révision annuelle à minima par le Comité de Direction afin d'en garantir la pertinence et l'alignement stratégique ;
- Un suivi régulier de l'avancement des engagements et des objectifs définis par le Comité de Direction (au minimum 1 fois par an) ;
- Une diffusion interne via notre intranet garantissant l'accès permanent à la version en vigueur et la sensibilisation des collaborateurs ;
- Une communication externe sur demande de toute partie prenante intéressée.

La politique s'applique à l'ensemble des sociétés et des collaborateurs d'IPEX : les membres du Comité de Direction, les collaborateurs salariés, les prestataires externes, les travailleurs intérimaires, les étudiants, ainsi que toute personne amenée à intervenir dans les installations d'IPEX ou dans le cadre de ses activités, quels que soient les lieux de travail concernés (bureaux, entrepôts, télétravail, etc.).

Elle s'applique enfin à l'ensemble des activités, processus et opérations d'IPEX.